COMMUNE D'A R D O I X

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2018 A 20 H

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ET FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2018, soit :

Taxe d'habitation 4,13 %

Foncier bâti 9,04 %

Foncier non bâti 69,80 %

Le produit fiscal qui en résultera sera de 152.572 €.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en section de fonctionnement à 1.050.732,49 €

Au niveau des réserves de subventions, une somme de 3.000 € est prévue pour un spectacle de l'APSOAR. Bénédicte FOREL donne une description de ce centre national des arts de la rue (Scène Rhône Alpes) qui réalise des spectacles de qualité gratuits et ouverts à tous. Le conseil municipal valide une programmation pour le mois de septembre 2018.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 309.137,17 €.

Dépenses :

Remboursement d'emprunts : 67.362,25 € Cautions : 1.740,00 € Dépenses imprévues : 1.879,75 € Opération d'ordre : 7.597,20 € Reports de dépenses : 44.835,00 € Dépenses nouvelles : 135.968,00 €

Déficit reporté : 49.754,97 € (BG + Asst)

Recettes:

FCTVA:25.950,00 €TA:20.000,00 €Virement du fonctionnement:161.000,00 €Excédent fonctionnement:87.991,97 €Opération d'ordre:7.597,20 €Reports de recettes:6.598,00 €

L'objectif est de débuter les travaux de sécurisation du hameau de Chamas cette année. Cependant, aucune subvention n'est allouée actuellement. Des demandes ont été faites auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

Des crédits ont été mis en place pour les travaux de la salle des anciens, du restaurant et du logement communal mais également au dépôt communal et à l'épicerie suite aux cambriolages. Les dossiers auprès des assurances sont en cours d'instruction.

Les travaux de bordure des jeux de boules sont inscrits à hauteur de 3.000 € Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité.

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

Madame la Maire donne le compte-rendu de la réunion du mardi 6 mars 2018 qui s'est tenue en mairie avec le Directeur des routes et des mobilités du Département.

Des modifications importantes sont imposées : suppression des chicanes aux entrées du hameau, abandon de la reconstruction totale de la chaussée, limitation de la zone 30 entre les plateaux traversants et institution d'une zone 70 hors agglo côté usine.

Un cheminement piétons/vélos est préconisé depuis la première maison.

Côté Ardoix, la sortie de la voie communale serait décalée.

Malgré la diminution des équipements, le coût est en hausse pour la commune et en baisse pour le département.

Le conseil municipal s'insurge face à la suppression des chicanes qu'il désigne comme indispensables pour casser la vitesse sur cette portion. Il estime également nécessaire de reconstruire la chaussée après les travaux, la solidité des équipements en dépendra.

Pour les élus, la réduction de la limitation de la zone 30 sur cette voie est dangereuse.

Ce projet sera donc revu une fois de plus afin de trouver un accord sur cet aménagement sécuritaire et une estimation raisonnable.

Des demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région ont été déposées mais aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

-COMPLEXE SPORTIF DE BRENIEUX

Le conseil municipal sollicite à nouveau par délibération les élus de la commune de St Romain d'Ay afin qu'ils participent à la quote-part des travaux du stade de Brénieux.

-EVEIL MUSICAL

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention avec le Conservatoire d'Ardèche Musique et Danse de Privas dans le cadre d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2018/2019 selon la répartition suivante : 2 classes à l'école publique x $720 \in 1.440 \in$.

4 classes à l'école privée x 720 € = 2.880 € soit 4.320 €.

-PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE

La société NEOEN d'Aix en Provence souhaite développer un parc photovoltaïque sur une parcelle de 8 hectares à Munas.

Le conseil municipal donne un accord de principe au même titre que la commune de Quintenas concernée également par ce dossier :

-DIVERS

Le revêtement de certaines routes étant dégradé, Madame la Maire informe que les travaux de réfection auront lieu au printemps.